

IV – DE L'AN 1090 A L'AN 1789 – UNE DROLE D'HISTOIRE

Un patrimoine, des pouvoirs, puis plus rien.....

- Le clergé sous l'ancien régime (système social et politique antérieur à la proclamation du 17/06/1789)/
« Un ordre de droit public avec un droit de possessions, exemptés de charges militaires et fiscales..... »
Un clergé pas toujours très... « Catholique » qui s'accommode fort bien de sa situation, mais qui au point de vue social assure des fonctions complexes, entre autres, l'éducation publique, l'assistance, la protection des faibles.

Avant le 17 juin 1789, le patrimoine du clergé Ornaysien, c'est :

1. L'abbaye des Fontenelles qui est assez représentative du poids du clergé, grâce aux multiples générosités au fil des ans de ses bienfaiteurs. Très florissante puis malmenée par les guerres de religion et une décadence matérielle, c'est quand même en 1765 des centaines d'hectares entourant l'abbaye (sur plusieurs communes) plus une petite seigneurie, trois métairies à Aubigny, une à Venansault, des droits et rentes sur 63 paroisses du diocèse. (pour plus de détails consulter la brochure : « l'Abbaye des Fontenelles»)
2. Le patrimoine paroissial ?
 - ✓ L'église entourée de son cimetière
 - ✓ La cure ?
 - ✓ La borderie de la cure ?
 - ✓ La Ripardière

(voir ci-après, la vente des biens paroissiaux)

2 novembre 1789 :

« La constituante » supprime « l'ordre du clergé » met les biens de l'église à la disposition de la nation pour payer ses dettes, abolit les vœux monastiques...

Conséquences pour St André :

- | | |
|--|----------------------------|
| ✓ L'abbaye des Fontenelles est vendue le 3 mai 1791 | à M. GUILBOT |
| ✓ La Ripardière est vendue le 23 novembre 1792 | à M. MOULIADE |
| ✓ La Borderie de la cure est vendue le 6 germinal An V (25/03/ 97) | à M. MOULIADE |
| ✓ La cure est vendue le 15 prairial An VII (20/05/ 98) | à M. MOULIADE |
| ✓ La Guibretière est vendue le 26 thermidor An VI (14/08/98) | à Mme GUILLET
(Vve SUE) |
| ✓ La Brissonnière est vendue le 26 thermidor An VI (14/08/98) | à Mme GUILLET |

M. MOULIADE : un nom qui reviendra ultérieurement (voir chapitre VII «la commune au fil des ans », le conseil municipal et le clergé, l'église)

L'église en ruine, son terrain, le cimetière considérés sans doute sans valeur au regard des dettes de l'état n'ont pas été vendus, mais, restent les Biens de la nation.

Les premiers détachements militaires y sont cantonnés, casernes provisoires, écurie... en attendant l'ouverture des casernes d'attente en 1808 (avant la cité Travot)

L'église sert également d'hospice en attendant l'ouverture de l'hôpital civil et militaire en 1811 (site actuel du conseil général) les services de l'hospice sont confiés par le Préfet MERLET aux filles de la sagesse de St Laurent S /Sevre.

L'église, ce qu'il en reste, est remise à la commune de St André en 1817.

Nota : Le calendrier révolutionnaire :

Du 6 octobre 1793 au 1^{er} juillet 1806.

Question : la « Cure » vendue à M.Mouliade le 15 avril an VI (15/05/1798) c'était quoi ?

- D'après le « droit canon » la cure est un territoire déterminé, soumis à l'autorité spirituelle d'un pasteur permanent, qui a droit d'en gouverner les fidèles et de leur administrer les sacrements. Les revenus des cures vont droit aux curés.
- Compte tenu du droit canon, et à l'époque, on peut supposer la cure, un patrimoine, une exploitation agricole ?
- La cure c'est aussi l'habitation du curé, le presbytère.

